



Communiqué de presse

Luxembourg, le 9 janvier 2018

La Cour des comptes européenne publie un document d'information sur les mesures de l'UE en faveur du bien-être des animaux

La Cour des comptes européenne a publié aujourd'hui un document d'information sur les mesures prises par l'UE pour assurer le respect de la législation relative au bien-être des animaux et pour améliorer la coordination entre les actions menées dans ce domaine et la politique agricole commune. Les documents d'information de la Cour des comptes européenne fournissent des indications sur une activité d'audit en cours. Ils font suite à l'annonce de l'audit. Ils sont conçus pour servir de source d'information à ceux qui s'intéressent à la politique et/ou aux programmes audités. Chaque document d'information comprend une section dans laquelle les parties intéressées sont invitées à contacter l'équipe d'audit via une adresse de courriel dédiée, afin de favoriser une approche plus interactive.

Le document publié aujourd'hui repose sur les travaux réalisés pour les besoins d'un audit en cours, consacré à l'efficacité de l'action de l'UE en faveur du bien-être animal. L'audit est limité aux animaux d'élevage, sur lesquels porte la plus grande partie de la législation de l'UE en la matière. Selon les estimations, l'UE compte 4,5 milliards de poulets, de poules pondeuses et de dindes, ainsi que 330 millions de vaches, de porcs, de chèvres et de moutons. L'audit concerne non seulement la vie des animaux dans les exploitations, mais également leur transport et leur abattage.

Les fonds de l'UE alloués aux «paiements en faveur du bien-être des animaux» au titre du développement rural pour la période 2014-2020 représentent environ 1,5 milliard d'euros. Les mesures visent à encourager une amélioration du bien-être qui aille au-delà des exigences minimales fixées aux niveaux national et de l'UE.

L'audit prévoit des visites dans cinq États membres: l'Allemagne, la France, l'Italie, la Pologne et la Roumanie. Il est effectué sous la responsabilité de M. Janusz Wojciechowski, Membre de la Cour. Le rapport devrait être publié fin 2018.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'information de la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47 063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24